

OBJET :

**CONVENTIONNEMENT
FINANCIER
AVEC LA BANQUE
DES TERRITOIRES
ET LA VILLE
DE MONTBRISON
POUR LA MISE EN
ŒUVRE
DE L'ÉTUDE
DE PRÉIMPLANTATION
DU CONSERVATOIRE
NATIONAL
DES ARTS ET MÉTIERS
(CNAM)**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 07 septembre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 14 septembre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, David BUISSON, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Bertrand DAVAL, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Olivier GAULIN, André GAY, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Thierry GOUBY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Christophe POCHON, Frédéric PUGNET, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20210914-210914_CC_D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2021



Absents remplacés : Christiane BRUN-JARRY par Bruno LOUBATIERE, EVELYNE CHOUVIER par David MURE, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Sylvie GENE BRIER par Alain DUMOULIN, Serge GRANJON par Jean-Yves FAURE, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Monique REY par Agnès GUITAY, Michel ROBIN par Jocelyne BARRIER, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Sylvie BONNET à Thierry HAREUX, Stéphanie BOUCHARD à David BUISSON, Christophe BRETTON à Thierry GOUBY, Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Pierre CONTRINO à Olivier GAULIN, Béatrice DAUPHIN à Pascale PELOUX, Géraldine DERGELET à Catherine DOUBLET, Flora GAUTIER à Jean-Baptiste CHOSSY,

Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Nicole PINEY à Yves MARTIN, Ghyslaine POYET à Nathalie LE GALL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Absents excusés : Christian CASSULO, Alain LIMOUSIN, Gérard PEYCELON, Denis TAMAIN

Secrétaire de séance : GUIOTTO Alféo

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés	9
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	4
Nombre de votants :	124

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et notamment sa compétence en faveur du développement du territoire,

Vu la compétence économique obligatoire de Loire Forez agglomération,

Vu la volonté politique de Loire Forez agglomération de développer l'emploi, la formation et agir en faveur de l'insertion,

Considérant que Loire Forez agglomération, en appui sur sa ville centre Montbrison, labellisée « Action Cœur de Ville », a reçu en mars 2021 un avis favorable à sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Cœur des Territoires » lancé par le Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) qui vise à développer son offre de formation locale en proposant d'ouvrir un nouveau centre de formation en centre-ville,

Considérant également la nécessité de réaliser en amont de ce projet d'implantation une étude de faisabilité permettant de définir une nouvelle offre adaptée au territoire et aux besoins des entreprises dont le montant total des devis des 2 prestataires retenus s'élève à 38 660 € TTC,

Il est envisagé que Loire Forez agglomération engage la dépense totale des 38 660 € TTC après achèvement de l'étude, avant de solliciter son remboursement pour partie, aux autres financeurs de l'étude, de la façon suivante :

- La Banque des Territoires apportera un financement de 33,33% du coût total TTC de l'étude, soit une aide financière de 12 886€.
- Il restera une participation financière de 25 774€ TTC à répartir de manière équivalente entre les deux collectivités (Loire Forez agglomération à hauteur de 50 %, soit : 12 887€, et Ville de Montbrison à hauteur de 50 %, soit : 12 887 €)

Deux conventions financières bilatérales ont été rédigées dans ce sens : une avec la Banque des territoires, et une avec la ville de Montbrison.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention financière bilatérale qui définit les conditions de cofinancement de l'étude préalable à l'implantation d'une antenne Cnam sur le territoire de Loire Forez agglomération avec la Banque des Territoires,
- approuver la convention financière bilatérale qui définit les conditions de cofinancement pour cette même étude avec la ville de Montbrison,
- autoriser le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et leurs potentiels avenants ainsi que tout document se rapportant au lancement de cette étude.

Après avoir délibéré par 124 voix pour, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la convention financière bilatérale qui définit les conditions de cofinancement de l'étude préalable à l'implantation d'une antenne Cnam sur le territoire de Loire Forez agglomération avec la Banque des Territoires,
- d'approuver la convention financière bilatérale qui définit les conditions de cofinancement pour cette même étude avec la ville de Montbrison.
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdites conventions et leurs potentiels avenants ainsi que tout document se rapportant au lancement de cette étude.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 14 septembre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président

Christophe BAZILE

Le Président,

*- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services*